

## Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 14 octobre 2022,**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*39 membres présents et représentés*).

**Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 octobre 2022, a rendu l'avis suivant :**

- Programmation pluriannuelle des Chaires de professeurs juniors sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente ;

**Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 14 octobre 2022, a pris connaissance des points suivants :**

- Echanges sur l'avancée du projet de création d'une nouvelle université pluridisciplinaire (PLURIEL : Projet Lyon Université - rapprochement interdisciplinaire des Etablissements Lyonnais) sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente ;
- Information sur une mesure d'interdiction d'accès aux locaux à l'égard d'un étudiant, pour une période allant du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus, sous la présidence de Marie-Karine LHOMME Vice-présidente en charge de la recherche, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2022,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 21 octobre 2022.*